

Accords fiscaux—Loi

égales. Si l'État fédéral augmentait ses versements aux provinces, alors naturellement les provinces augmenteraient leurs dépenses pour aider et développer le régime de soins de santé et le système d'enseignement postsecondaire dont les Canadiens avaient besoin et auxquels ils étaient en droit de s'attendre. Cela ne s'est pas produit.

Si nous examinons quelques statistiques récentes, par exemple, en 1982-1983 le financement octroyé par l'État fédéral à la Colombie-Britannique au titre des universités a été de 206 millions de dollars. En 1984 ce montant a été porté à 236 millions de dollars, soit environ 30 millions de plus en deux ans. Cet argent était prévu pour les universités uniquement. On supposait que le gouvernement de la Colombie-Britannique accorderait une augmentation égale aux universités. Je regrette de dire qu'il n'en a rien été. Dans l'intervalle, le montant total versé par la province aux trois universités est en réalité baissé de 316 à 299 millions de dollars.

Même si les subventions fédérales aux universités de tout le pays augmentaient d'année en année grâce à la formule mise au point en 1977, certaines provinces, dont la Colombie-Britannique, ne versaient pas la part qu'elles étaient censées verser. Il se trouve aujourd'hui, comme de très nombreux groupes nous l'ont signalé en tant que parlementaires, que le gouvernement fédéral assume tout le coût de l'enseignement postsecondaire en Colombie-Britannique. Autrement dit, si l'on additionne toutes les sommes consacrées à l'enseignement postsecondaire en Colombie-Britannique, on s'aperçoit que le montant global est égal à la somme des seules contributions fédérales. On peut dire que même si l'enseignement et les soins de santé relèvent de la compétence provinciale en vertu de la Constitution canadienne, le gouvernement fédéral se trouve à absorber tout le coût de l'enseignement postsecondaire et la plus grande partie du coût des soins de santé en Colombie-Britannique. La même chose vaut pour d'autres provinces, mais pas dans la même mesure. La Colombie-Britannique est la pire province de toutes à cet égard.

Ce n'est pas là le seul ennui que nous avons en Colombie-Britannique. En ce qui a trait aux jeunes qui poursuivent leurs études au-delà du niveau secondaire, c'est-à-dire dans des collèges, des universités, des écoles techniques ou des instituts divers, le taux de fréquentation y est le plus faible au Canada. Toutes proportions gardées, moins de personnes poursuivent des études postsecondaires en Colombie-Britannique que partout ailleurs au Canada. Compte tenu de la complexité évidente de notre monde et des changements rapides qui secouent notre société et notre main-d'œuvre, le fait que les Canadiens de la Colombie-Britannique ne soient pas aussi formés et instruits que ceux des autres provinces au niveau postsecondaire en inquiète nombre d'entre nous.

La Colombie-Britannique est aussi reconnue pour être la seule province canadienne qui ait un programme d'aide aux étudiants offrant uniquement des prêts. De tous les différents programmes provinciaux d'aide aux étudiants, celui de la Colombie-Britannique est le pire. Non seulement avons-nous moins d'étudiants qui fréquentent des maisons d'enseignement postsecondaire, mais notre système d'aide est moins apte à le leur permettre. Il en coûte environ \$6,000 par an en moyenne

pour envoyer une personne parfaire son éducation et sa formation.

Le projet de loi C-96 réduit de 5,6 milliards pour les cinq prochaines années les fonds traditionnellement consacrés à l'enseignement post-secondaire et aux soins médicaux. C'est une réduction de 5,600 millions en cinq ans. La Colombie-Britannique à elle seule perdra 650 millions. Quels choix cette mesure lui laisse-t-elle? Elle peut accroître son déficit de 650 millions. C'est une première solution: transférer tout simplement cet incroyable fardeau aux habitants de la Colombie-Britannique pour qu'ils s'endettent davantage. Elle peut aussi augmenter les impôts provinciaux pour compenser les 650 millions qui manquent. Ou encore opter pour une réduction des services. Ces trois options causeraient toutes sortes de problèmes. La dernière solution est probablement celle que choisira le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique. Le gouvernement provincial étant contre l'éducation, contre les intellectuels et souvent contre le peuple, sa première réaction sera évidemment de réduire les services. En tant que député de la Colombie-Britannique, cela m'inquiète beaucoup.

Depuis quelques années, le système d'écoles publiques de la province a été détruit. Je pourrais vous citer des exemples incroyables de réductions de services éducatifs que les jeunes de la Colombie-Britannique doivent subir actuellement. Par exemple, en sciences. C'est un domaine en évolution rapide mais pourtant, il a de nombreuses classes où quatre ou cinq élèves doivent partager un manuel vieux de 15 ou 20 ans et qui ne reflète pas les réalités du monde scientifique d'aujourd'hui. Il existe des besoins considérables chez les jeunes ayant des problèmes d'apprentissage particuliers et pourtant les professeurs, ainsi que les divers groupes et classes spécialisés dans ce domaine, ont tous été rayés des budgets. À l'autre extrémité du spectre, les programmes destinés aux élèves doués et surdoués qu'on devrait encourager à perfectionner leurs talents au maximum dans des domaines nouveaux et créateurs, ont pratiquement disparu. La liste est longue, monsieur le Président. Nous avons littéralement assisté à l'étouffement de notre système d'éducation.

Les soins médicaux ont subi le même sort. En entrant dans une salle d'urgence, on voit sur la porte un grand panneau annonçant qu'il faut payer pour se faire soigner un bras cassé ou une épaule démise. Il faut payer un droit pour être hospitalisé en Colombie-Britannique. Je ne puis imaginer la situation intolérable que des coupes supplémentaires créeront dans tout le Canada, mais surtout dans cette province où les gens ont déjà consenti à de nombreux sacrifices dans le domaine de l'éducation.

● (1520)

Quant aux subventions de fonctionnement versées aux universités de ma province, en 1972, les dépenses du gouvernement provincial se sont élevées à 6 p. 100. Les derniers chiffres disponibles portent sur les années 1980 à 1984. À cette époque, elles avaient baissé à un peu plus de 3 p. 100. Entretemps, l'aide accordée à nos universités a diminué. En même temps, les inscriptions ont grimpé en flèche. J'ai sous les yeux toutes sortes de graphiques et de tableaux indiquant que les subventions de fonctionnement versées aux hôpitaux, aux universités